NATIONS
UNIES

A

Assemblée Générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/825/Part I/6
8 août 1994

Original: FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES: RAPPORT POUR 1993-1994 ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1995

PARTIE I. AFRIQUE

Section 6 - Côte d'Ivoire

(document soumis par le Haut Commissaire)

GE.94-03093

I.6 COTE D'IVOIRE

Aperçu de la situation

Caractéristiques de la population réfugiée

1. L'afflux des premiers réfugiés libériens en Côte d'Ivoire, dont le début remonte au mois de janvier 1990, se poursuit sans interruption. Au 31 décembre 1993, un total de 251 517 réfugiés, dont 250 861 Libériens et 736 d'autres nationalités, résidaient en Côte d'Ivoire. Ils sont installés dans une zone d'accueil située à l'ouest du pays sur trois départements: Danané, Tabou et Guiglo. Comparé au chiffre de 173 719 réfugiés de l'année précédente, cela représente une augmentation de 77 798 réfugiés.

Nationalité	Nombre 1/1/93	Nombre 31/12/93	Pourcentage Hom/Fem./Enf.	Lieu	Type d'assis-tance
Libériens	173 719	260 670	10/30/60	Danane Tabou	LS RP RE
non Libériens	738	736	60/25/15	Abidjan	CM
Total	174 457	261 406			

2. Les réfugiés libériens, dont la plupart sont d'origine rurale, sont constitués de 60 pour cent d'enfants mineurs de 0 à 18 ans, de 30 pour cent de femmes et 10 pour cent d'hommes adultes. Ils appartiennent aux groupes ethniques Gio, Mano et Krahn des contrées de Nimba, Margibi, Lifa, Bong, Grand cape Mount et Grand Bassa. Les autres, en petit nombre proviennent de Monrovia.

3. Outre les réfugiés libériens, la Côte d'Ivoire accueille 736 réfugiés urbains d'origine diverses (Tchadiens, Soudanais, Iraniens, et Vietnamiens) résidant à Abidjan.

Principaux faits nouveaux

4. Au 31 mars 1994, le nombre de réfugiés est passé de 250 863 à 260 670 soit une augmentation de 9 807 en l'espace de trois mois. En dépit des accords de Paix signés à Cotonou en juillet 1993, de nouvelles factions ont émergé notamment dans le Lofa et dans le Grand Gede. Les combats se sont poursuivis en 1993 et au début de 1994, provoquant des afflux de nouveaux arrivants portant le total des réfugiés libériens à 260 670 au 31 mars 1994, soit 86 951 de plus par rapport au nombre de réfugiés libériens au 31 décembre 1992.

5. Durant la période couverte par le rapport, une mission de la section technique du HCR a effectué une évaluation de la mise en oeuvre du programme agricole et des activités génératrices de revenus, ainsi que du suivi des recommandations de l'année précédente.

6. Au mois de février 1993, une mission conjointe du Programme alimentaire mondial (PAM)/HCR, élargie à l'USAID, principal donateur, et à la Fédération

Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, s'est rendue dans la zone d'accueil des réfugiés, où elle a pu évaluer les progrès réalisés par les réfugiés dans la production agricole alimentaire.

7. La Commission de XV de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur les réfugiés africains a dépêché également une mission dans la zone d'accueil des réfugiés au courant du premier trimestre 1994.

8. La dévaluation de 50 pour cent du franc CFA au début du mois de janvier 1994 s'est accompagnée d'une augmentation généralisée des prix variant entre 30 et 70 pour cent selon les articles. Cette situation a conduit la Délégation du HCR en Côte d'Ivoire à réviser les budgets des programmes du HCR en monnaie locale.

Objectifs et priorités du programme

9. Pour les réfugiés libériens, l'assistance sera axée sur la poursuite de l'auto-suffisance. Cet objectif n'a été réellement visé à qu'à partir de 1993. Les progrès réalisés dans ce domaine ne permettent pas de définir un pourcentage réel des réfugiés ayant atteint l'auto-suffisance. En effet, l'agriculture et les micro-projets sont les principales activités génératrices de revenus. Pour la première, même s'il y a eu un nombre important de bénéficiaires depuis 1991, il est difficile de cerner un groupe précis devenu auto-suffisant à cause de la pénurie chronique de terres disponibles, alors que la seconde a fait l'objet d'évaluation et de réorientation après la mission de la section technique du HCR d'octobre 1992. Relancée dans la seconde moitié de 1993, il faudra attendre la fin du premier trimestre 1994 pour en juger les effets. Avec l'introduction de l'aménagement de bas fonds pour la culture du riz, de meilleures perspectives se dessinent pour les agriculteurs au plan de la pérennité de leur action.

10. Dans le même cadre de travail, la délégation, en étroite collaboration avec le Gouvernement ivoirien, va s'efforcer en 1994 de renforcer la procédure "prima facie" pour la reconnaissance du statut de réfugié, décider de l'attribution de pièces d'identité aux réfugiés, tout en continuant la préparation des rapatriements individuels isolés. Des efforts seront faits pour renforcer le contrôle du recensement afin d'établir une base de données utile et fiable. En 1995, il faudra consolider les acquis et poursuivre les efforts pour l'obtention de ce qui ne l'aura pas été en 1994, tout en espérant que des conditions propices à un rapatriement de masse se seront créées dans le pays d'origine.

11. Les réfugiés non libériens: ce sont tous des réfugiés urbains qui continueront en 1994 à recevoir une assistance d'appoint pour le logement, les soins de santé, le transport et les autres besoins domestiques ainsi qu'une assistance à l'installation sur place par le biais de la formation professionnelle pour deux personnes. Les efforts se poursuivront en vue d'obtenir la reconnaissance des demandeurs d'asile, ressortissants des pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cependant, la sensibilisation entamée en 1993, va se poursuivre en 1994 à l'intention des réfugiés de longue date et originaires de pays où leur rapatriement pourrait se faire dans de bonnes conditions de sécurité et de dignité. Parallèlement, la Délégation du HCR en Côte d'Ivoire, en concertation avec des organismes locaux de formation, assurera la formation de certains réfugiés urbains à divers

métiers (chauffeurs, tailleurs, coiffeurs, etc) afin de faciliter leur intégration.

12. En 1995, l'assistance sera maintenue ainsi que la promotion du rapatriement volontaire en vue duquel les conditions devraient être réunies.

13. Femmes et enfants réfugiés: Dans le cadre du projet d'installation sur place, l'attention spéciale déjà portée aux femmes et aux enfants dans les projets antérieurs sera renforcée en 1994 dans les domaines de l'agriculture, des micro-projets et du développement communautaire où la participation des femmes est déjà appréciable, soit environ 20 pour cent. L'identification des mineurs non accompagnés débutée en 1993 sera poursuivie en 1994-1995, afin d'assurer leur protection contre toute forme de harcèlement ou de situation d'isolement d'un milieu familial.

Modalités de mise en oeuvre/apports connexes

14. Ainsi, 13 370 tonnes d'aliments des Etats-Unis vont être mobilisés par le biais du PAM. Cette quantité sera revue à la baisse en 1995 en fonction non seulement du niveau d'auto-suffisance atteint par les réfugiés mais aussi de l'évolution du projet de leur rapatriement de masse.

15. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge prendra en charge les frais d'entreposage, de manutention et d'entretien des magasins principaux dans la zone d'accueil tout en soutenant techniquement et matériellement la Croix-Rouge locale pour les distributions mensuelles de vivres ou de biens non consomptibles.

16. Le secteur de santé rurale du gouvernement prendra en charge le Programme élargi de vaccination (PEV), à travers l'appel lancé en 1990.

17. L'Agence adventiste d'aide et développement (ADRA) allouera 20 000 dollars E.U. dans le programme d'éducation primaire et secondaire qu'elle met en oeuvre pour le compte du HCR.

18. Sur la base des arrangements entre le HCR et le PAM et conformément aux recommandations de la mission conjointe, le PAM fournira en 1994 les vivres de base, complémentaires et ou supplémentaires, qui couvriront les besoins en calories et protéines de 245 000 réfugiés jusqu'à la fin du mois d'octobre 1994.

Programmes généraux

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

19. La population globale des réfugiés libériens assistés dans la zone d'accueil en 1993 a augmenté de plus de 80 à 85 pour cent par rapport au chiffre de 120 000 personnes qui a servi de base en avril 1992 à la projection budgétaire de 1993 à cause de la longue accalmie qui s'était installée dans le pays d'origine, faisant espérer la possibilité d'un rapatriement à grande échelle. Alors que l'on notait une diminution du nombre de réfugiés liée à des retours spontanés, un afflux soudain de réfugiés a eu lieu d'octobre 1992 à avril 1993 à cause des hostilités qui avaient repris dans le pays d'orgine entre la principale faction rebelle et sa rivale.

20. Ainsi, plus de 100 000 nouveaux réfugiés se sont installés dans la zone d'accueil durant la période mentionnée précédemment. Le budget, initialement conçu pour 120 000 personnes, a fait l'objet d'une révision avec l'addition des deux sous-projets: l'eau, l'assainissement et le drainage. Les allocations dans plusieurs secteurs ont été budgétisées pour 6 mois jusqu'à la révision d'avril 1993, ce qui a permis de réajuster le budget aux besoins de 220 000 bénéficiaires. Le projet HCR couvrait alors le transport/la logistique, les besoins domestiques, l'eau, l'assainissement, la santé, les abris et autres infrastructures, l'éducation, l'agriculture, les services communautaires, les activités génératrices de revenus, l'assistance juridique et de protection et l'appui administratif aux opérations.

21. A la demande du HCR, le gouvernement a accepté l'introduction du cycle secondaire dans le programme d'éducation dès la rentrée 1993-1994. Le réaménagement budgétaire intervenu à la suite de l'ouverture des écoles secondaires a permis de faire face aux contraintes afférentes à ce nouveau cycle en renonçant à certaines acquisitions qui n'étaient plus jugées prioritaires à ce stade de la mise en oeuvre du projet.

22. Toutes ces activités étaient prévues dans le programme 1994, mais celle de l'assainissement en a été temporairement écartée à cause de la forte réduction du budget. La récente dévaluation du franc CFA accompagnée d'augmentations des prix a rendu nécessaire la révision à la hausse du budget du programme afin de pouvoir prodiguer une assistance adéquate. La magnitude et l'importance du programme de 1995 dépendront aussi bien des résultats acquis dans les activités d'auto-suffisance que de l'évolution positive ou négative du rapatriement.

23. Pour encourager la production agricole, le PAM a fourni 20 tonnes d'engrais et 100 machines à coudre aux femmes réfugiées pour les activités génératrices de revenus et la promotion du développement communautaire soutenu par ailleurs par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le HCR. Cette contribution du PAM a été rendue possible grâce à la vente d'un don belge de farine de blé en 1992 qui ne répondait pas aux besoins et aux traditions alimentaires des réfugiés libériens.

b) <u>Planification de la mise en oeuvre pour 1994</u>

24. L'assistance, telle que dispensée en 1993, va continuer dans tous les secteurs déjà mentionnés excepté celui de l'assainissement temporairement suspendu, en raison de difficultés de mise en oeuvre.

25. Cependant, l'accent sera mis davantage sur l'agriculture et les micro-projets qui sont générateurs de revenus. Dans la mise en oeuvre de ces deux secteurs en 1994, la priorité sera accordée à la participation active et accrue des femmes, grâce à des campagnes de sensibilisation visant à lever les blocages. Cette implication notable des femmes dans toutes les activités destinées à la communauté des réfugiés continuera à être attentivement suivie et soutenue.

26. Le budget initial de 1994 n'avait prévu aucune allocation pour la formation professionnelle d'environ 10 000 jeunes réfugiés de 14 à 24 ans qui sont désoeuvrés dans la zone d'accueil. Mais une contribution récente du Ministère de la coopération allemande (BMZ) permettra d'organiser la formation

professionnelle au bénéfice de 50 jeunes réfugiés libériens dès la rentrée scolaire 1994/95.

27. En outre, un accent particulier sera mis sur la formation des femmes chefs de famille ainsi que celles qui sont bénéficiaires des activités agricoles et de micro-projets afin d'augmenter leur capacité à s'occuper de leur famille pour les premières et celle de participer à la reconstruction de leur pays d'origine pour les secondes.

28. Le PAM pourvoira à tous les besoins alimentaires des réfugiés jusqu'à la fin de l'année 1994. Toutefois, il faut signaler que l'assistance alimentaire sera supprimée, dès le mois de novembre 1994, à 103 000, réfugiés relativement auto-suffisants.

29. Une enquête portant sur le budget et la consommation des ménages réfugiés sera entreprise en 1994. Les résultats qui en ressortiront serviront d'éléments d'appréciation des conditions de vie des réfugiés. Elle sera complétée par deux enquêtes nutritionnelles prévues également au courant de l'année 1994.

30. Durant l'année 1994, le projet de soins et entretien du HCR se poursuivra en faveur des réfugiés urbains de diverses nationalités.

31. En attendant que les circonstances permettent d'organiser ultérieurement un rapatriement de masse, une allocation de 160 000 dollars E.U. a été débloquée en 1994 sur l'Allocation globale pour le rapatriement volontaire pour la mise en oeuvre d'un petit projet de rapatriement des cas individuels.

32. L'examen des cas de réinstallation va continuer durant toute l'année 1994.

c) <u>Proposition de programme pour 1995</u>

<u>Soins et entretien</u>

33. L'assistance sera encore octroyée à environ 40 réfugiés vivant en milieu urbain en couvrant leurs besoins en transport local, domestiques, santé, abris, nutrition et éducation au niveau primaire. Les bénéficiaires sont les réfugiés nouvellement reconnus et quelques cas de femmes seules, chefs de famille. Pendant l'année 1995, cette assistance sera toujours poursuivie en mettant l'accent sur l'assistance à l'orientation sociale et la formation professionnelle qui permettront, à la fois aux hommes et aux femmes, de bénéficier de formation et de connaissances pratiques afin de s'intégrer dans la vie économique difficile du pays d'accueil. A la lumière des résultats des années précédentes et de la tendance actuelle dans le domaine du rapatriement, le nombre des réfugiés bénéficiaires en milieu urbain pourrait diminuer d'ici à 1995.

<u>Installation sur place</u>

34. L'on estime que vers la fin de 1995, 40 à 55 pour cent des réfugiés seront devenus partiellement auto-suffisants et que la plupart des secteurs d'auto-suffisance seront gérés par eux-mêmes à travers des coopératives, dont certaines sont déjà constituées à Guiglo.

35. Dans les autres secteurs d'assistance et notamment celui de la santé, les réfugiés devenus auto-suffisants pourraient être amenés à participer à la couverture des coûts de santé primaires.

36. La priorité du programme de 1995 sera d'accélérer l'installation des réfugiés libériens dans la zone d'accueil. Il faudra pour cela trouver le moyen d'assurer la pérennité de la jouissance des terres que les paysans cultivent. Les négociations sur cette question vont certainement prendre du temps avant de parvenir à un accord satisfaisant pour tous.

37. Le Ministère de l'Intérieur a déjà fait savoir à la délégation du HCR en Côte d'Ivoire qu'une décision sera bientôt prise à cet égard en tenant compte des remarques et suggestions de la dernière mission du SATP de décembre 1993.

38. Une assistance à l'enseignement primaire et secondaire en 1995 est proposée pour environ 45 000 à 50 000 bénéficiaires. Comme les revenus des parents se seront accrus, il leur sera probablement demandé de prendre en charge certaines dépenses afférentes à l'éducation de leurs enfants. Le programme libérien complété par des cours de français se poursuivra.

39. Une évaluation médicale sera entreprise avec le concours du Ministère de la Santé, de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de Caritas afin de s'assurer que l'état de santé des réfugiés est toujours comparable à celui de la population locale.

40. Pour 1995, la ventilation par secteur d'activité est indiquée dans le tableau ci-dessous:

Secteurs	Allocation initiale 94	Allocation révisée 94	Allocation initiale 95
Transport	553 203	450 000	450 000
Besoins domestiques	219 091	200 000	63 710
Eau	85 225	80 000	42 170
Assainissement	73 131	70 000	33 730
Santé	523 394	523 400	321 280
Abris	0	0	75 000
Services communautaires	413 285	356 200	134 910
Education	1 500 000	1 500 000	1 300 000
Agriculture	1 091 770	900 000	800 000
Activités génératrices de revenus	185 136	100 000	90 000
Assistance juridique	281 886	120 000	64 090
Appui à l'Agence	734 079	650 000	320 410
Personnel de projet	2 328 300	0	0
Coûts afférents à l'exécution du programme	0	1 973 700	1 689 500
Total	7 978 500	6 923 300	5 384 800

Rapatriement volontaire

41. En fonction de l'évolution de la situation au Libéria, le rapatriement volontaire à grande échelle pourrait avoir lieu en 1995. Le projet y relatif soumis en septembre 1993 sera actualisé si nécessaire. Il porte sur un effectif de 100 000 réfugiés à rapatrier.

Réinstallation

42. L'objectif prioritaire dans le domaine de la réinstallation sera de faire en sorte qu'à la fin de 1995, les dossiers en suspens soient traités et que les réfugiés libériens éligibles aient été réinstallés. Une autre priorité sera accordée aux personnes vulnérables, notamment les femmes seules vulnérables, dont les cas seront présentés aux pays d'accueil potentiels.

43. Les efforts seront aussi poursuivis pour réinstaller autant que possible des réfugiés urbains de nationalités diverses. Il est estimé qu'environ 2 000 réfugiés, dont 90 pour cent de libériens et 10 pour cent de nationalités diverses, seront réinstallés en 1994. Compte tenu de l'importance de ce programme, il serait souhaitable de mettre en place un projet spécifique de réinstallation.

Programmes spéciaux

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

Compte d'Education

44. Un montant de 3 268 dollars E.U. a été dépensé sur le projet global géré au Siège pour l'année 1993/1994.

Fonds fiduciaires

Pour l'année scolaire 1992/1993

45. Le programme de la Coopération Allemande (DAFI) a assisté 52 étudiants réfugiés de diverses nationalités des pays en développement. Deux étudiants ont terminé leurs études et d'autres dossiers ont été acceptés compte tenu des nombreuses demandes reçues (plus de 300 demandes).

Pour l'année scolaire 1993-1994

46. Pour l'année scolaire 1993/1994, une soumission initiale de 70 bénéficiaires du programme de la Coopération Allemande (DAFI) avait été proposée, mais, pour des raisons budgétaires, le nombre a été réduit à 65 bénéficiaires de diverses nationalités, les Libériens étant en majorité.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

47. Dans le cadre de l'accroissement de la production vivrière des réfugiés et de la lutte contre la dégradation de l'environnement, un don du Gouvernement japonais en 1993 de 250 000 dollars E.U. a été alloué pour la culture du riz

dans des bas fonds aménagés. Le projet vise à aménager 300 ha de bas fonds pour 400 familles de réfugiés libériens et 200 familles ivoiriennes.

48. Deux véhicules ont été achetés pour faire face aux besoins logistiques de cette importante opération. La mise en oeuvre, initialement prévue pour septembre 1993, a connu un retard en raison de la livraison tardive des intrants agricoles (semences, outils) et véhicules importés. Finalement les travaux d'aménagement n'interviendront qu'à partir de juin 1994.

49. Toujours dans le secteur agricole, une allocation de 242 424 dollars E.U., dont 58 000 dollars E.U. engagés en 1994, don de la coopération allemande (GTZ), a été approuvée pour la culture du riz. Le projet couvre quatre années (1994-1997) et porte sur l'aménagement de 174 ha de bas-fonds, dont 43 ha pour l'année 1994. Environ 180 familles de réfugiés pourront bénéficier de ce projet.

c) Proposition de programme pour 1995

Compte d'éducation

50. Si la perspective du projet de rapatriement de masse se matérialisait, le nombre de bénéficiaires pourrait être réduit. Un accent devra être mis sur la formation professionnelle. Tous les Libériens ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire devront être encouragés à choisir une voie débouchant sur un métier à l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique (INSET). Pour l'année 1995/1996, un montant de 46 900 dollars E.U. est proposé pour l'aide à l'éducation accordée à 20 bénéficiaires.

51. En 1995, le personnel sera maintenu à son niveau de 1994 si toutefois le rapatriement ne se matérialise pas. Le budget devrait néanmoins croître pour tenir compte de l'inflation et du renouvellement de certains équipements, sauf dans le cas de rapatriements à grande échelle.

Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

53. Suite à l'afflux ininterrompu des réfugiés, la capacité d'action de la Délégation a été renforcée par l'entrée en fonction de six fonctionnaires internationaux à Abidjan, Danané et Tabou.

b) Proposition de programme pour 1995

54. En 1994, pour le bon suivi et la supervision des programmes, le personnel sera renforcé à Abidjan par la nomination d'un Délégué adjoint par voie de reclassement d'un poste existant et le recrutement d'un employé pour les communications radio, téléphone et fax.

55. Le budget administratif tient compte des besoins de la délégation d'Abidjan en personnel et en matériel. L'achat de deux autobus et du matériel demandé en 1994 est inclus dans les propositions budgétaires. On notera tout de

même une légère réduction du budget révisé pour l'année 1994 pour la Côte d'Ivoire par rapport au budget initial de 1994.

c) Planification de la mise en oeuvre en 1995

56. Le budget administratif a été réduit pour 1995 en espérant qu'un rapatriement au Libéria sera possible.

DEPENSES DU HCR EN COTE D'IVOIRE

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1993	1994		1995	
MONTANT ENGAGE	ALLOCATION APPROUVEE COMEX 1993	ALLOCATION REVISEE PROPOSEE	SOURCE DES FONDS ET TYPE D'ASSISTANCE	ALLOCATION PROPOSEE/ PROJECTION
			PROGRAMMES GENERAUX (1)	
35,9	30,3	30,3	SOINS ET ENTRETIEN	19,3
0,1 a/	–	160,0 c/	RAPAT. LIBREMENT CONSENTI	–
9 230,6 b/	7 978,5	4 949,6	INSTALLATION SUR PLACE	3 695,3
4,3 a/	–	–	REINSTALLATION	–
–	–	1 973,7	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Annexes I a et II a	1 689,5
9 270,9	8 008,8	7 113,6	TOTAL PARTIEL DES OPERATIONS	5 404,1
–	–	389,5	APPUI ADMINISTRATIF Voir Annexes I b et II b	130,5
9 270,9	8 008,8	7 503,1	TOTAL (1)	5 534,6
			PROGRAMMES SPECIAUX (2)	
3,3	–	–	COMPTE D'EDUCATION 20 bourses universitaires	46,9
548,4	–	58,0	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES Divers programmes d'assistance	–
74,0	41,8	67,0	APPUI ADMINISTRATIF Administrateurs auxiliaires	67,0
625,7	41,8	125,0	TOTAL (2)	113,9
9 896,6	8 050,6	7 628,1	TOTAL (1+2)	5 648,5

a/ engagement imputé sur l'allocation globale
b/ dont 14 678 dollars prélevés sur l'allocation globale
c/ engagement imputé sur l'Allocation générale pour le rapatriement librement consenti